



Assemblée générale

Distr. générale
20 février 2001

Original: français

Cinquante-cinquième session

Point 85 de l'ordre du jour

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant
les droits de l'homme du peuple palestinien
et des autres Arabes des territoires occupés**

Lettre datée du 14 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 13 février 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur les assassinats extrajudiciaires (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Pierre **Schori**

**Annexe à la lettre datée du 14 février 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 13 février 2001 par la présidence de l'Union
européenne, au nom de l'Union européenne, sur les assassinats
extrajudiciaires**

L'Union européenne déplore la pratique des « éliminations » ou assassinats extrajudiciaires de Palestiniens utilisée par les forces de sécurité israéliennes. Le 21 janvier 2001, une démarche traduisant cette préoccupation a été effectuée auprès du Ministère israélien des affaires étrangères. L'existence d'une telle politique a été confirmée ultérieurement par les Israéliens. Le 13 février, un nouvel assassinat extrajudiciaire a été perpétré à Gaza.

L'Union européenne réaffirme sa ferme conviction que la politique menée par Israël à cet égard est inacceptable et contraire à l'état de droit. Elle engage Israël à y mettre un terme et à respecter ainsi le droit international.

L'Union européenne estime que les assassinats extrajudiciaires font obstacle à la paix et risquent de provoquer de nouvelles violences.

L'Union européenne réaffirme la profonde préoccupation que lui inspire la série de violences qui se sont produites au cours des derniers mois et estime qu'il appartient aux autorités tant israéliennes que palestiniennes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher des actions qui feraient de nouvelles victimes.